

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE-Intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société Atelier Du Meuble-Intérieurs porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **25/05/2017**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **421 336 dinars** pour le porter de **4 213 360** dinars à **4 634 696** dinars et ce, par incorporation des réserves à prélever sur les postes « compte spécial d'investissement » et « résultats reportés » pour respectivement **360 000 dinars** et **61 336 dinars**.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **421 336** actions nouvelles gratuites au nominal de un **(1)** dinars chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des **4 213 360** actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence d'une **(1)** action nouvelle pour dix **(10)** actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **28/07/2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les **421 336** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2017** et seront directement assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse

Les actions anciennes de la **Societe Atelier Du Meuble-Intérieurs** seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **28/07/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **28/07/2017**, et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Cotation en bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **28/07/2017**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **28/07/2017**.